Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260922-2026041-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de KERGRIST MOELOU
Délibération 2026-041

Séance du 22 septembre 2026

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| en exercice | 15 |
| présents | 14 |
| votants | 13 |
| absents | 2 |
| exclus | 0 |

Date de convocation 14/09/2026
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le 01/10/2026
Et Publication le 01/10/2026

L'an deux mil vingt-six le 22 septembre à dix-huit -heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUEMENER Jérémy, LE GOFF Patrick, POTELLE Marc, MARY Eliane, MAUFFRAY Pierrick, LAMER Antoine, ANDRE Melinda, LE COGUIEC Yoann, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, GÉRARD Steven, TRUTET Marie, MAUFFRAY Florence.

Etaient absents : JEGOU Michel- DIJOUX Ketty a donné procuration à LE GOFF Patrick

Mme RIOU Annabelle a été nommée secrétaire

## 2026-041 2.1- VENTE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE YB 139

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2241-1 et suivants ;
Considérant la demande formulée par Mme.Lioubov BECKER en date du 16/09/2026 tendant à se Porter acquéreur d'une parcelle communale
;
Considérant que la parcelle concernée, cadastrée section YB 139 d'une superficie de 100 m2 fait partie du domaine privé de la commune et n'est pas affectée à un service public ou à l'usage du public ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE la vente de la parcelle communale cadastrée section YB 139 d'une contenance de 100 m², sise Rue de la Chapelle au profit de Mme Lioubov BECKER.
- FIXE le prix de vente à la somme de 0 ,30€ le m2.
- DIT que tous les frais, droits et émoluments afférents à l'acte authentique de vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à la finalisation de cette affaire.

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
RIOU Annabelle

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
QUEMENER Jérémy